

Le représentant vous assistera pour gérer les affaires officielles



Vous êtes arrivé(e) en Finlande sans votre tuteur/tutrice. Cependant, vous n'êtes pas seul(e) puisque vous pouvez bénéficier de l'aide de divers adultes. Chaque jour les employés du centre d'accueil ou la famille chez qui vous êtes hébergé(e) s'occupera de votre bien-être. De plus, vous bénéficierez d'un représentant qui veillera à la prise en compte de vos intérêts dans diverses situations. En Finlande, une personne de moins de 18 ans ne peut pas gérer les affaires officielles seule donc vous bénéficierez de l'aide d'un représentant.

Que fait un représentant ?

- ❖ Le représentant vous assistera pour gérer vos affaires avec les autorités. Il vous accompagnera par exemple pour les visites auprès de l'Office national de l'immigration ou de la Police.
- ❖ Le représentant exprimera vos points de vue et veillera à ce qu'ils soient pris en compte sur les sujets vous concernant.
- ❖ Le représentant exprimera également aux autorités son propre point de vue concernant vos intérêts dans diverses situations.
- ❖ Le représentant travaillera en coopération avec les adultes et les employés qui s'occuperont de vos affaires.
- ❖ Il incombe au représentant de vérifier que vous obteniez des informations concernant vos propres affaires et droits.
- ❖ Si besoin, le représentant demandera pour vous un assistant juridique.
- ❖ Si vous avez moins de 15 ans, le représentant signera les contrats, les demandes et les procès-verbaux vous concernant à votre place.

Que ne fait pas un représentant ?

- ❖ Le représentant ne s'occupera pas de vos soins ou de votre éducation au quotidien et ne pourra pas vous héberger chez lui. Dans votre vie quotidienne, vous êtes sous la responsabilité des employés du centre d'accueil ou des adultes chez qui vous êtes hébergé(e).
- ❖ Le représentant ne vous achètera pas d'objets ou ne vous prêtera pas d'argent.



Maahanmuuttovirasto
Migrationsverket
Finnish Immigration Service

2(2)

Consignes client :
Représentant d'une personne
mineure arrivée en Finlande sans
son tuteur / sa tutrice

- ❖ Le représentant ne pourra pas divulguer des affaires vous concernant sans votre permission.